RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 02877
Numéro SIREN : 341 194 447
Nom ou dénomination : SODECLIM

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2018 sous le numéro de dépôt 6493

Greffe du tribunal de commerce de Creteil : dépôt N°6493 en date du 19/06/2018

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2017**

Copie Certifiée conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SODECLIM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 56, rue Louis Auroux 94120 FONTENAY SOUS BOIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 1 1 9 4 4 4 7 0 0 0 4 9 — Néant ☐ *

DEPOT LEGAL AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 19 JUIN 2018
SOUS LE N° 6493

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092017 Net 3	N-1 30092016 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 200	AG 1 200		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 887	AS 20 101	1 786	5 048
		Autres immobilisations corporelles	AT	185 506	AU 132 520	52 986	72 573
		Immobilisations en cours	AV	1 075	AW	1 075	
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	17 760	BI	17 760	17 760
		TOTAL (II)	BJ	227 428	BK 153 821	73 607	95 380
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN	256 935	BO	256 935	144 861
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	11 726	BW	11 726	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	848 486	BY 1 578	846 908	1 149 297
		Autres créances (3)	BZ	90 684	CA	90 684	136 268
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	278 053	CG	278 053	181 354
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	35 077	CI	35 077	27 497
		TOTAL (III)	CJ	1 520 961	CK 1 578	1 519 383	1 639 276
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 748 389	1A 155 400	1 592 989	1 734 657

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SODECLIM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 46 000)	DA	46 000	46 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 920	13 920
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	550 000	550 000
	Report à nouveau	DH	(170 903)	8 840
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 654	(179 743)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	3 351	6 326
	TOTAL (I)	DL	509 022	445 343
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	21 394	9 871
	Provisions pour charges	DQ	157 960	153 844
	TOTAL (III)	DR	179 353	163 715
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	124 878	37 015
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 400	3 400
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	370 327	455 645
	Dettes fiscales et sociales	DY	325 106	384 383
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 290	
	Autres dettes	EA	3 920	3 441
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	75 694	241 714
	TOTAL (IV)	EC	904 614	1 125 598
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 592 989	1 734 657

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	901 214	1 109 831
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	112 510	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SODECLIM — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	2 875 362	FH		FI	2 875 362	4 050 300
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 875 362	FK		FL	2 875 362	4 050 300
	Production stockée*					FM	112 074	(135 627)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	22 304	28 079
	Autres produits (1) (11)					FQ	88	3 018
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 011 829	3 946 770
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		71
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	797 726	1 165 969
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	879 428	1 712 940
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	28 792	44 390
	Salaires et traitements*					FY	862 756	836 439
	Charges sociales (10)					FZ	314 483	311 982
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	37 490	37 355
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		11 474
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	10 115	3 102
	Autres charges (12)					GE	867	25 807
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 931 659	4 149 530
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	80 170	(202 759)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 461	1 968
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 461	1 968
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	557	765
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	557	765
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	904	1 203
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	81 075	(201 557)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise SODECLIM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	177	114
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7 385	25 152
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 562	25 266
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 850	604
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	15 933	4 981
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 783	5 585
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(15 221)	19 681
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(800)	(2 133)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 020 852	3 974 004
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 954 199	4 153 747
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	66 654	(179 743)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	IG		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		2 267
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 461	1 968
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 691	79
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

ANNEXE

Forme et capital : Société par Actions Simplifiée de 200.000 Euros
Siège Social : 56, rue Louis Auroux - 94120 FONTENAY SOUS BOIS
Numéro Siret : 34119444700049

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/17 dont le total est de :

1 592 989 Euros

Au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat positif de :

66 654 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/10/16 au 30/09/17.

Les notes ci-après font parties intégrantes des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à mentionner au titre de l'exercice écoulé.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

III. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon les normes définies par le plan comptable général N°2014-03 du 5 juin 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, en application des articles L.123-12 à L. 123-28 et R123-172 à R123-208 du Code de Commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Mention des dérogations aux prescriptions comptables

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été appliquée.

Modifications dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans les méthodes d'évaluation retenues.

IV. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Valeur Brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange, et/ou à leur coût de production.

Approche par composants

Les actifs, de par leur nature et leur montant, ne donnent pas lieu à l'application de la méthode par composants.

Coûts d'emprunt

L'entité a opté pour la comptabilisation en charges des intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations.

Fonds commercial

Néant au 30/09/17

Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés selon les modes et durées ci-dessous :

	Amortissement comptable Durée d'utilisation / Mode	**Amortissement fiscal Durée d'usage / Mode**
Logiciels	1 à 5 ans / Linéaire	1 an / Linéaire
Aménag. Terrains	10 ans / Linéaire	10 ans / Linéaire
Constructions		
. Gros oeuvre	20 à 50 ans / Linéaire	20 à 50 ans / Linéaire
. Toiture	10 à 20 ans / Linéaire	10 à 20 ans / Linéaire
. Fluides	10 ans / Linéaire	10 ans / Linéaire
. Aménagements	10 ans / Linéaire	10 ans / Linéaire
Mat. Industriel	3 à 8 ans / Linéaire	3 à 8 ans / Linéaire ou Dégressif
Outil. Industriel	2 à 3 ans / Linéaire	2 à 3 ans / Linéaire ou Dégressif
Agencements div.	2 à 5 ans / Linéaire	2 à 5 ans / Linéaire
Mat. de transport	2 à 5 ans / Linéaire	2 à 5 ans / Linéaire ou Dégressif
Mat. de bureau	2 à 5 ans / Linéaire	2 à 5 ans / Linéaire ou Dégressif
Mobilier	3 à 5 ans / Linéaire	3 à 5 ans / Linéaire

Les amortissements dérogatoires comptabilisés résultent de la différence portant sur :
- les durées d'amortissements pour les logiciels,
- les modes d'amortissements pour les autres immobilisations.

Ils sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Dépréciations des immobilisations

Une provision pour dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.
Les tests réalisés n'ont pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

STOCKS DE MATIERES PREMIERES ET PRODUITS FINIS

Modes et méthodes d'évaluation

Néant au 30/09/17

Méthodes de calcul des dépréciations

Néant au 30/09/17

TRAVAUX EN COURS

Le coût de production des encours est constitué par :
- Le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- Les charges directes de production,
- Les charges indirectes de production.

Les opérations partiellement exécutées sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement.

Par comparaison à la facturation méritée, les factures à émettre sont comptabilisées en "Travaux en cours" et les factures comptabilisées d'avance sont extournées en "Produits constatés d'avance".

Les affaires partiellement exécutées présentant une perte complémentaire à la fin du chantier font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La dépréciation des créances s'apprécie au cas par cas.
En tout état de cause, les créances clients, hors créances publiques, sont dépréciées dans les cas suivants :

- Créances échues entre 1 et 2 ans : provision à 50%
- Créances échues depuis plus de 2 ans : provision à 100%

CENTRALISATION DE TRESORERIE

La société fait partie de la centralisation de trésorerie du groupe Fayat, dont le fonctionnement est le suivant :
La société centralisatrice rémunère les exédents de trésorerie des sociétés centralisées au taux EONIA en cours d'année. Les éventuels excédents de produits financiers dégagés par les placements effectués à partir de ces fonds sont répartis en fin d'exercice. Les sociétés centralisées en situation emprunteuse rémunèrent la société centralisatrice au taux moyen du cash pool.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions inscrites au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables résultant d'obligations actuelles issues d'évènements passés.

Engagements de retraite

Conformément à la convention collective en vigueur, la société doit verser des indemnités aux salariés lors de leur départ en retraite.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèss d'actualisation des versements prévisibles. Ces indemnités sont déterminées en fonction des critères et hypothèses actuarielles suivants :
- âge de départ à la retraite : 67 ans
- probabilité de présence dans l'entreprise : Taux de rotation moyen
- départ volontaire des salariés
- évolution future des salaires : 1% par an
- taux d'actualisation : 1.67% par an
- table de taux de mortalité : Table INSEE TD 12-14
- taux de charges sociales : 48 % par an

Au 30/09/17, la provision pour indemnité de fin de carrière s'élève à 157 960 €.

Les autres incidences chiffrées sont présentées dans le tableau des provisions pour risques et charges ci-après.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

CONTRATS LONG TERME

Les contrats long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Les éléments suivants sont réunis pour une détermination fiable du résultat à terminaison :
- Le montant du contrat global peut être évalué de façon fiable,
- Le pourcentage d'avancement peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes,
- Les coûts peuvent être identifiés de façon fiable,
- Ces éléments rentrent avec une certitude raisonnable dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération déterminé en fonction des débours engagés.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

OPERATIONS FAITES EN COMMUN

Néant au 30/09/17

CICE

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en diminution des charges de personnel.
Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leur fonds de roulement.
L'utilisation par la société de ce crédit d'impôt a été conforme aux objectifs prévus par la loi, notamment en matière d'investissement et de prospection de nouveaux marchés.
Le montant du CICE de l'année civile 2016 imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice clos le 30/09/17 est de 27 342 €.

EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen ne tient désormais plus compte du personnel mis à disposition, notamment le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté.

REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	Hono. audit légal	Hono. autres services	Total
GBA Audit et Finance	5 392 €		5 392 €
Cabinet Dupouy & Associés		2 610 €	2 610 €
TOTAL	**5 392 €**	**2 610 €**	**8 002 €**

INTEGRATION FISCALE

A partir de l'exercice ouvert au 1er octobre 2014, la société SODECLIM est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Fayat.
La convention d'intégration est celle préconisée par l'administration fiscale. L'impôt sur les bénéfices est calculé comme en l'absence d'intégration fiscale, excepté les deux points suivants :
- Tous les crédits d'impôts sont directement acquis
- La quote-part de frais et charges appliquée sur les dividendes perçus des filiales intégrées fiscalement est identique à la quote-part applicable aux dividendes reçus par la tête de groupe (1%)
Les créances d'impôt liées aux déficits ne sont pas comptabilisées.

VI. AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les incidences chiffrées sont présentées dans le tableau des engagements financiers ci-après.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Réévaluation*	*Acquisit., apports*
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 200**		
Dont composants			
Install. techniques, matériel et outillage industriels	21 887		
Installations générales, agencements, aménagements	44 053		1 100
Matériel de transport	91 664		13 542
Matériel de bureau, informatique, mobilier	35 148		
Immobilisations corporelles en cours			1 075
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**192 752**		**15 716**
Prêts et autres immobilisations financières	17 760		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**17 760**		
TOTAL GENERAL	**211 712**		**15 716**

Rubriques	*Virement*	*Cession*	*Fin d'exercice*	*Valeur d'origine*
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			**1 200**	
Installations techn.,matériel et outillages industriels			21 887	
Installations générales, agencements divers			45 153	
Matériel de transport			105 205	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			35 148	
Immobilisations corporelles en cours			1 075	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**208 468**	
Prêts et autres immobilisations financières			17 760	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**17 760**	
TOTAL GENERAL			**227 428**	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*fin d'exercice*
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 200**			**1 200**
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 839	3 262		20 101
Installations générales, agencements et aménagements divers	25 734	4 511		30 245
Matériel de transport	49 434	24 678		74 112
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 124	5 039		28 163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**115 132**	**37 490**		**152 621**
TOTAL GENERAL	**116 332**	**37 490**		**153 821**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	*Dotations*			*Reprises*			*Mouvements amortissements fin exercice*
	Différentiel de durée et autres	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	*Différentiel de durée et autres*	*Mode dégressif*	*Amort.fisc. exception.*	
Construct.							
Install. Tech.		297			2 332		(2 035)
Mat. Transp.					855		(855)
Mat bureau		242			327		(85)
CORPOREL		**539**			**3 514**		**(2 975)**
TOTAL		**539**			**3 514**		**(2 975)**

Charges réparties sur plusieurs exercices	*Début d'exercice*	*Augmentations*	*Dotations*	*Fin d'exercice*

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*Fin d'exercice*
Amortissements dérogatoires	6 326	539	3 514	3 351
PROVISIONS REGLEMENTEES	**6 326**	**539**	**3 514**	**3 351**
Provisions pour litiges	6 000	6 000	6 000	6 000
Provisions pour pensions, obligations similaires	153 844	4 115		157 960
Autres provisions pour risques et charges	3 871	15 394	3 871	15 394
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**163 715**	**25 509**	**9 871**	**179 353**
Dépréciations comptes clients	13 191		11 613	1 578
DEPRECIATIONS	**13 191**		**11 613**	**1 578**
TOTAL GENERAL	**183 233**	**26 048**	**24 999**	**184 283**
Dotations et reprises d'exploitation		10 115	17 613	
Dotations et reprises exceptionnelles		15 933	7 385	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	*Situation et mouvements*				
			Diminutions		
	Provisions au début de l'exercice	*Augmentations dotations de l'exercice*	*Montants utilisés au cours de l'exercice*	*Montants non utilisés repris au cours de l'ex.*	*Provisions à la fin de l'exercice*
PROVISION POUR LITIGES	6 000				6 000
PROVISION PENS°OBLIGAT° SIMILAIRES	153 844	4 115			157 960
PROVISION PERTE A TERMINAISON	3 871	15 394	3 871		15 394
TOTAL	**163 715**	**19 509**	**3 871**		**179 353**

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'un an*
Autres immobilisations financières	17 760		17 760
Clients douteux ou litigieux	1 888	1 888	
Autres créances clients	846 599	846 599	
Personnel et comptes rattachés	4 300	4 300	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	18 533	18 533	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	39 230	39 230	
Groupe et associés	28 141	28 141	
Débiteurs divers	480	480	
Charges constatées d'avance	35 077	35 077	
TOTAL GENERAL	**992 007**	**974 247**	**17 760**

ETAT DES DETTES	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'1 an,-5 ans*	*plus de 5 ans*
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	112 510	112 510		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	12 367	12 367		
Fournisseurs et comptes rattachés	370 327	370 327		
Personnel et comptes rattachés	52 125	52 125		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 862	89 862		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	176 135	176 135		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	6 984	6 984		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 290	1 290		
Autres dettes	3 920	3 920		
Produits constatés d'avance	75 694	75 694		
TOTAL GENERAL	**901 214**	**901 214**		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 648			

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	30/09/2017
PRODUITS A RECEVOIR	480,00
AUTRES CREANCES	480,00
409800 Rrr et avoirs a obtenir	480,00

TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	480,00

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	30/09/2017
CHARGES A PAYER	120 061,56
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	27 841,40
408010 Honoraires div.-Fact.non	13 172,40
408020 Com aux Cptes-Fact.non	8 400,00
408060 Ass. R.C. - Fact.non par	4 523,00
408070 Ass. diverses - Fact.non	1 056,00
408200 Frs -fact.non parvenues	690,00
AUTRES DETTES	580,06
419800 Avoirs clients a etabli	580,06
DETTES FISCALES ET SOCIALES	91 640,10
428600 Personnel-charges a paye	2 000,22
428610 Provision Gratification	6 000,00
428620 Provision RTT	5 254,81
428630 Provision 13E Mois	37 945,10
438610 CHS/Prov Gratif. Intére	4 080,00
438620 Charges sur Prov RTT	3 573,27
438630 Charges sur Prov 13E Moi	25 802,70
448600 Taxes foncières à payer	5 378,00
448601 CET à payer	228,00
448650 Etat-charges a payer	1 378,00

TOTAL DES CHARGES A PAYER	120 061,56

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	30/09/2017
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	35 077,38
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	35 077,38
486100 Charges constatees d'ava	8 559,83
486110 Charges const d'av Loyer	23 750,00
486150 Charges const d'av Ass d	2 767,55

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (suite)

	30/09/2017
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(75 694,45)
	(75 694,45)
487100 Produits constates d'ava	(75 694,45)

TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(40 617,07)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	*Nombre de titres*			*Valeur nominale*
	à la clôture de l'exercice	*créés pendant l'exercice*	*remboursés pendant l'exercice*	
Actions ordinaires	500			92,00

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice		*Solde*
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		445 343
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		445 343
Variations en cours d'exercice	*En moins*	*En plus*
Variations des provisions réglementées	2 975	
Autres variations		66 654
SOLDE		**63 679**
Situation à la clôture de l'exercice		*Solde*
Capitaux propres avant répartition		509 022

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition	*Résultat avant impôt*	*Impôt dû*	*Résultat net après impôt*
Résultat courant	81 075	(800)	81 875
Résultat exceptionnel à court terme	(15 221)		(15 221)
RESULTAT COMPTABLE	**65 854**	**(800)**	**66 654**

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	*Montant*
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Amortissements dérogatoires	1 117
TOTAL ACCROISSEMENTS	**1 117**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
A déduire ultérieurement :	
Autres	57 779
TOTAL ALLEGEMENTS	**57 779**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**(56 662)**

IMPOT DU SUR :		
CREDIT A IMPUTER SUR :		
Déficits reportables	54 947	
		54 947
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE		**(54 947)**

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	*Total*	*Au profit de*				
		Dirigeants	*Filiales*	*Participations*	*Autres entreprises liées*	*Autres*
Cautions bancaires	308 142					308 142
LLD - Véhicules	19 601					19 601
TOTAL	**327 743**					**327 743**

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	*Total*	*Accordés par*				
		Dirigeants	*Filiales*	*Participations*	*Autres entreprises liées*	*Autres*
TOTAL						

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	*Total*	*Dirigeants*	*Filiales*	*Participations*	*Autres entreprises liées*	*Autres*
TOTAL						

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	*Personnel salarié*	*Personnel à disposition de l'entreprise*
Cadres	5	
Agents de maîtrise, Techniciens	12	
Ouvriers	2	
TOTAL	**19**	

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	*Forme*	*Montant capital*	*% détenu*
FAYAT - 137 Rue du Palais Gallien 33000 BORDEAUX Les comptes consolidés du groupe FAYAT sont disponibles au siège de la société FAYAT SAS : 137, rue du Palais Gallien 33000 Bordeaux	SAS	110 000 000	99,96 %

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

Rubriques	*Chiffre d'affaires France*	*Chiffre d'affaires Export*	*Total 30/09/2017*	*Total 30/09/2016*	*% 17/16*
EQUIPEMENTS THERMIQUES & DE CLIMATISATION	2 875		2 875	4 050	-29,01 %
TOTAL	**2 875**		**2 875**	**4 050**	**-29,01 %**

INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Rubriques	*Dotation*	*Reprise*	*Montant*
RESULTAT DE L'EXERCICE Impôt sur les bénéfices			**66 654** (800)
RESULTAT AVANT IMPOT			**65 854**
Amortissements dérogatoires	539	3 514	(2 975)
PROVISIONS REGLEMENTEES	**539**	**3 514**	**(2 975)**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**62 879**

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté *Durée de l'exercice (mois)*	*30/09/2017* *12*	*30/09/2016* *12*	*30/09/2015* *12*	*30/09/2014* *9*	*31/12/2013* *12*
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	46 000	46 000	46 000	46 000	46 000
Nombre d'actions - ordinaires	500	500	500	500	500
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 875 362	4 050 300	3 960 109	2 343 021	2 202 584
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	104 393	(178 114)	169 787	204 781	(3 617)
Impôts sur les bénéfices	(800)	(2 133)	26 973	45 216	
Dot. Amortissements et provisions	38 539	3 761	140 552	510	15 524
Résultat net	66 654	(179 743)	2 262	159 056	(19 141)
Résultat distribué	100 000				
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	210	(352)	286	319	(7)
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	133	(359)	5	318	(38)
Dividende attribué	200				
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	19	17	18	17	16
Masse salariale	862 756	836 439	810 271	577 771	560 961
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	314 483	311 982	313 496	165 663	321 526

SODECLIM
Société par actions simplifiée
Au capital de 46 000 euros
Siège social : 56, rue Louis Auroux
94120 FONTENAY SOUS BOIS

341 194 447 RCS CRETEIL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 MARS 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 66 654 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 654 euros
Report à nouveau antérieur	- 170 903 euros
Le solde	- 104 249 euros
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	204 249 euros
Report à nouveau antérieur	- 104 249 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000 euros
A titre de dividendes Soit 200 euros par action	100 000 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 409 022 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 4 avril 2018.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président
Daniel DUMINY

GBA AUDIT ET FINANCE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
10, RUE DU DOCTEUR FINLAY, 75015 PARIS
TÉL. : 01 45 78 24 62 - FAX : 01 45 78 24 66
e-mail : gba@gba-auditetfinance.fr

SASU SODECLIM

56, Rue Louis Auroux
94120 FONTENAY SOUS BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2017

SASU SODECLIM

56, Rue Louis Auroux
94120 FONTENAY SOUS BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'associé unique de la société SODECLIM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODECLIM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode à l'avancement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 mars 2018

Le commissaire aux comptes

GBA Audit & Finance
Représenté par :



Xavier LECARON